



**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE À
L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION
MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 8 DÉCEMBRE 2000**

RECTIFICATION

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur des erreurs techniques relevées dans le texte authentique du Protocole susmentionné, dont une copie certifiée conforme vous a été adressée le 23 février 2001.

Les erreurs à rectifier sont les suivantes:

Liste CL – République de Lituanie

1. La ligne tarifaire 0208.10 et le taux de droit de 30%, dans la colonne "bound rate at the date of accession", remplacent la ligne du dessus, et la désignation du produit doit se lire "- Of rabbits or hares".
2. Ligne tarifaire 0713.50, lire 5% pour le taux de droit, dans la colonne "bound rate at the date of accession" et 0 dans la colonne ODCs.
3. Ligne tarifaire 1517.90.91, remplacer la désignation de la marchandise par "- Fixed vegetable oils, fluid, mixed".
4. Insérer la ligne tarifaire "1517.90.99 – Other:" sous la ligne tarifaire 1517.90.93.
5. Insérer une nouvelle ligne avec la désignation "- Other:" au-dessus de la ligne tarifaire du SH 2007.91.
6. La désignation de la ligne tarifaire 2007.91 doit se lire "--Citrus fruits".
7. Insérer une nouvelle ligne avec la désignation "-Extracts, essences and concentrates of coffee, and preparations with a basis of these extracts, essences or concentrates, or with a basis of coffee" sous la ligne tarifaire 2101.
8. La désignation de la ligne tarifaire du SH 2101.11 doit se lire "--Extracts, essences and concentrates".

9. La désignation de la ligne tarifaire 4102.10 doit se lire "-With wool on".
10. Insérer une nouvelle ligne avec la désignation "-Without wool on" sous la ligne tarifaire 4102.10.
11. La désignation de la ligne tarifaire 4102.21 doit se lire "---Pickled".
12. Insérer une nouvelle ligne avec la désignation "---Freshwater fishes:" sous la ligne tarifaire du SH 0301.99.
13. Ligne tarifaire 2918.19, lire 0 pour le taux de droit dans la colonne "bound rate at date of accession", (US) dans la colonne INR et (0) dans la colonne ODCs .
14. Ligne tarifaire 2933.11, déplacer le taux de droit de 0% dans la colonne "bound rate at date of accession", la mention (US) dans la colonne INR et le signe (0) dans la colonne ODCs pour qu'il corresponde à la désignation "--Phenazone (antipyrin) and its derivatives". Supprimer la désignation "--Propyphenazone (INN)".
15. Insérer une nouvelle ligne avec la désignation "--Of a thickness exceeding 0,125 mm:" sous la ligne tarifaire 3920.10.40.
16. Ligne tarifaire 5607, supprimer le taux de droit de 5% dans la colonne "bound rate at date of accession", (US) dans la colonne INR et (0) dans la colonne ODCs.
17. Ligne tarifaire 6114, supprimer le taux de droit de 17.5% dans la colonne "bound rate at date of accession", (US) dans la colonne INR et (0) dans la colonne ODCs.
18. Insérer la ligne tarifaire 7010.94.10 "---Preserving jars (sterilizing jars)", avec un taux de droit de 5%, (MX) dans la colonne INR et (0) dans la colonne ODCs, sous la ligne tarifaire 7010.94.
19. Supprimer la désignation de produit sous la ligne tarifaire 8461.90.
20. Ligne tarifaire du SH 8472.90, supprimer le taux de droit de 10% dans la colonne "bound rate at date of accession", (JP) dans la colonne INR et (0) dans la colonne ODCs.
21. Supprimer la désignation sous la ligne tarifaire 8528.12.66.
22. Fractionner les lignes tarifaires 8528.30.10 et 8528.30.990 comme suit:
 - "8528.30.05 --Video projectors operating by means of a flat panel display (for example, a liquid crystal device), capable of displaying digital information generated by an automatic data-processing machine" 15%, INR-JP, ODCs -0.
 - "--Other:"
 - "8528.30.20 ---Colour" 15%, INR (JP), ODCs (0).
 - "8528.30.90 ---Black and white or other monochrome" 15%, INR (JP), ODCs (0).
23. Insérer une nouvelle ligne avec la désignation "-Parts and accessories:" sous la ligne tarifaire 9007.20.
24. Insérer une nouvelle ligne avec la désignation "-Electronic:" sous la ligne tarifaire du SH 9027.80.

25. Ligne tarifaire 9031.80.10, lire "US" dans la colonne INR.

En ma qualité de dépositaire du Protocole, je ferai apporter les rectifications au texte authentique à moins qu'une objection ne me soit notifiée par un Membre dans un délai de 30 jours à compter de la date du présent document. Les rectifications seront certifiées en temps utiles par un procès verbal de rectification.

Mike Moore
Directeur général